

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/17
10 novembre 2001

(01-5598)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: espagnol

MEXIQUE

Déclaration de S.E. M. Luis Ernesto Derbez Bautista Secrétaire à l'économie

Le commerce international est l'un des principaux moteurs de l'économie mondiale. Il jouera un rôle déterminant dans la reprise rapide de l'économie, d'où l'importance de poursuivre le processus de libéralisation du commerce dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce en faisant en sorte que tous les pays, toutes les régions et tous les êtres humains en bénéficient. Une intégration plus grande des pays du monde, comme celle que l'OMC s'emploie à promouvoir, rendra aussi le monde plus sûr pour tous.

L'ouverture du Mexique aux échanges commerciaux et sa participation au système commercial multilatéral ont contribué sensiblement à l'accroissement de ses exportations. Entre 1986, année où le Mexique est devenu partie contractante au GATT, et 2000, les exportations de mon pays ont été multipliées par sept, passant de 22 à 170 milliards de dollars. L'évolution des exportations du Mexique s'explique aussi par les onze accords de libre-échange qui nous donnent un accès privilégié à 32 pays. Ces accords complètent la libéralisation multilatérale et sont conformes aux règles de l'OMC.

Il n'est pas possible de comprendre la croissance de l'économie mexicaine de ces dernières années sans tenir compte de la part de plus en plus grande des exportations dans le produit intérieur brut, qui représente actuellement 30 pour cent environ. Cela s'est traduit par des créations d'emplois et des emplois meilleurs pour les Mexicains.

La politique de l'entreprise de la nouvelle Administration du Président Fox privilégie la participation à l'activité exportatrice de nouvelles unités de production, de petites et moyennes entreprises et de petites unités de production agricole. L'objectif est de faire bénéficier les nouveaux acteurs des avantages du commerce et de contribuer ainsi au développement économique du Mexique.

De même, l'avenir de l'OMC dépend de l'intégration des pays en développement au système commercial multilatéral. C'est pourquoi le programme de travail futur de l'OMC doit tenir suffisamment compte des intérêts de ces pays, en résistant aux pressions protectionnistes et en ne revenant pas sur l'ouverture obtenue à ce jour.

Le Mexique réaffirme son attachement à une plus grande libéralisation du commerce à la faveur d'un nouveau cycle de négociations multilatérales. Le programme de travail du nouveau cycle devra être assez vaste pour tenir compte des intérêts de tous les participants. C'est la seule manière de garantir des résultats équilibrés qui bénéficient à tous les Membres de l'OMC. Le programme de travail futur de l'OMC devra promouvoir un accès accru aux marchés ainsi que le renforcement des règles commerciales.

La question la plus importante pour le Mexique est la discipline et la réduction, dans le cadre de l'OMC, des subventions à l'exportation et des soutiens qui ont des effets de distorsion sur le commerce des produits agricoles. Ces subventions ont des effets de distorsion importants sur les marchés mondiaux et nuisent aux pays en développement. C'est pourquoi le Mexique a proposé, à l'OMC, de subordonner l'octroi de concessions en matière d'accès aux marchés à l'obtention de compromis significatifs au sujet des subventions agricoles.

De même, il est important, pour le Mexique, que la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC aboutisse à un renforcement du système commercial multilatéral non seulement en tant que mécanisme de négociation pour élargir l'accès aux marchés, mais aussi en tant que cadre qui permette de continuer à définir les règles du commerce international et de régler les différends lorsqu'ils surviennent. En particulier, il est fondamental, de l'avis du Mexique, que le nouveau cycle permette de rationaliser l'Accord antidumping et de faire en sorte qu'il se prête moins aux abus, notamment en adoptant des critères de concurrence économique pour l'application des mesures antidumping.

La négociation éventuelle d'accords sur l'investissement et la concurrence, qui intensifierait les flux d'investissement et rendrait la concurrence plus juste sur les marchés internationaux, fournit d'autres exemples de règles commerciales. Ces accords permettraient aux pays de disposer de davantage de moyens pour financer le développement et de faire face aux pratiques anticoncurrentielles de pays tiers. La négociation de disciplines dans ces domaines est souhaitable, mais il faudra tenir compte des préoccupations des pays en développement, y compris leur capacité à négocier et à mettre en œuvre ces accords.

Le système commercial multilatéral a apporté une contribution fondamentale à la libéralisation du commerce mondial, à la croissance économique et à la promotion sociale. Aujourd'hui, dans une conjoncture économique mondiale difficile, nous avons une occasion historique de donner un nouvel élan à ce processus. L'Administration du Président Fox y est attachée. Appuyons le lancement d'un nouveau cycle de négociations qui bénéficie à tous les pays, toutes les régions et tous les êtres humains.
